

**EXERCICE 2018**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Délibération n°D-CA/2018-032

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 avril 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 23 mars 2018.

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- VU** les statuts de l'Université ;
- VU** le règlement intérieur de l'université ;

**Point de l'ordre du jour : IIème Partie – P3.5 – Tarifs du musée d'histoire de la médecine**

Les tarifs d'accès au Musée d'histoire de la médecine sont de 3,50 € en plein tarif et de 2,50 € en tarif réduit pour les demandeurs d'emploi.

La fréquentation est en hausse d'année en année. Le prix d'entrée n'étant pas trop élevé en fait un musée accessible à tous. Le public est en effet très varié (familles, scolaires, associations de seniors...).

Le tarif réduit susmentionné s'applique également aux personnes mineures. L'accès au Musée est gratuit pour les personnels et étudiants de l'Université.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p><b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b> <b>Quorum : 18</b> <b>Nombre de membres participant à la délibération : 20</b> <b>Abstentions : 04</b> <b>Votes exprimés : 20</b> <b>Contre : 00</b> <b>Pour : 16</b></p>
---

Fait à Paris, le **11 AVR. 2018**

Le Président



**Frédéric DARDEL**

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le : **11 AVR. 2018**  
Transmis au Recteur le : **11 AVR. 2018**